

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS

Mardi 29 novembre 2016 – salle du Pétrole, Treycovagnes

Le **Président Dominique Vidmer** salue l'assemblée et remercie la commune de Treycovagnes d'avoir bien voulu mettre la salle à disposition.

L'ordre du jour établi se compose des opérations statutaires ainsi que de 7 points à traiter.

OPERATIONS STATUTAIRES

- a) appel nominal
- b) ouverture de la séance
- c) adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2016 à Pomy
- d) adoption du procès-verbal de la séance d'installation du 6 juillet 2016
- e) Adoption de l'ordre du jour

a) Appel nominal

M. Vidmer transmet la parole à la secrétaire Mme Marie-Louise Miéville afin de procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 13 communes associées.

12 communes sur 13 sont présentes (Mathod n'a pas de représentant). Il est enregistré 18 délégués sur 26. Mme Gloria Capt est excusée.

b) Ouverture de la séance

Le Président déclare la séance du Conseil intercommunal ouverte.

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2016 à Pomy

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation, il n'est donc pas lu. Celui-ci ne suscitant aucune remarque, le Président le soumet alors aux voix et c'est à l'**unanimité qu'il est adopté.**

Il remercie Mme Miéville de sa rédaction.

d) Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du 6 juillet 2016 à l'Hôtel de ville d'Yverdon-les-Bains

Transmis également avec la convocation, sa lecture n'est pas demandée. Il est soumis pour approbation et est **accepté à l'unanimité**.

e) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est composé de 7 points à traiter. Aucune modification n'est souhaitée. Après une votation unanime, **celui-ci est présenté tel quel** :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 05/2016, Budget 2017. Rapport de la commission de gestion. Débat et décision.
- 5) Préavis 06/2016, Commission sécuritaire yverdonnoise
- 6) Election du Président du Conseil intercommunal pour 2017-2021
- 7) Divers et interventions individuelles

1) Assermentations

Le Président débute avec l'assermentation d'un membre au CODIR en la personne de :

- M. **Nicolas Biselx** de Montcherand.

Ainsi que de 3 délégué(e)s au Conseil intercommunal :

- **Michel Grepin**, Montcherand
- **Lorna Harvey**, Suscévaz
- **Denis Roulier**, Pomy

Ils prêtent serment et obtiennent le pouvoir de délibération et décision. Ce qui porte à 21 sur 26 le nombre de délégués présents.

3) Communications du Président du Conseil intercommunal

a) M. Vidmer demande que les listes des délégués de l'association qui ont été envoyées à la commission de gestion, fassent l'objet d'utilisation réservée uniquement pour la Police Nord vaudois.

b) Il rappelle également à chaque personne concernée par des heures de commission de gestion, de bien vouloir retourner le formulaire qui leur a été adressé, dûment complété d'ici au 1^{er} décembre 2016.

3) Communications du CODIR par sa Présidente

a) **Madame Valérie Jaggi Wepf** renchérit sur le fait que le paiement des heures par la Commune d'Yverdon-les-Bains, ne se fera que lorsque toutes les feuilles d'indemnités seront en leur possession dans le délai imparti. Si une venait à manquer se sont toutes les autres qui en seraient pénalisées.

b) Elle évoque ensuite la particularité de la séance, puisque en raison de la fusion des communes de Corcelles-sur-Chavornay et d'Essert-Pittet avec Chavornay, les deux villages vont quitter l'association au 31 décembre 2016, et qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 l'association ne comptera plus que 11 Communes membres.

Elle tient à remercier spécialement le Président Dominique Vidmer qui a beaucoup œuvré pour la Police Nord vaudois depuis les débuts de l'association au 1^{er} janvier 2012 mais également bien avant pour la Police au niveau cantonal. Des remerciements sont aussi adressés à M. Philippe Goldenschue membre du CODIR, qui a été très actif durant ces quatre années.

Elle informe également l'assemblée que des démarches vont être entreprises prochainement, afin que la Police Nord vaudois puisse obtenir son accréditation auprès du Conseil cantonal de sécurité. Démarches qui doivent remplir certains critères (poste ouvert 24/24 et 365 jours par année, stabilisation du nombre de communes, locaux adaptés etc...).

4) Préavis 05/2016 Budget 2017. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision.

M. Vidmer transmet la parole à **M. Jean-François Tosetti**, Président de la commission de gestion. Celui-ci porte à notre connaissance les remarques générales et particulières suivantes :

1) La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2015 et à la valeur du point d'impôt, calculée selon les chiffres de la péréquation 2015 également.

2) Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 12'512'270.—(+1,7%), correspondant à un dispositif de 74 postes (+0,6%), qui tient compte du développement structurel lié à l'accueil des 5 nouvelles communes partenaires au 1^{er} janvier 2016, au poste mobile et à la création de celui de la gare d'Yverdon-les-Bains.

3) Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité avant leur adhésion à Police Nord vaudois, paient toujours leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 1'050'000.— (+0,7%) étant réparti entre Yverdon-les-Bains (75%) et Orbe (14,4%), selon la pondération prévue dans le protocole initial.

4) L'augmentation du poste « traitements » (3,7%) provient de l'accroissement des effectifs policiers (+2 ETP) d'une part, et des augmentations statutaires, d'autre part.

5) Le compte (611.3156) « Entretien matériel spécialisé » subit une hausse importante de CHF 72'650.—(73,3%) qui s'explique par l'adaptation des factures cantonales aux coûts réels de la maintenance du système d'aide à l'engagement (SAE) mis en place en 2016, plus l'accès informatique à Cytrix Académie et au nouveau logiciel d'analyse événementielle (AID).

6) Le compte (611.3902) « Prestations internes » est à nouveau en diminution (- 6,5%) par rapport au budget 2016. Les coûts de la sécurité scolaire (jardin de circulation) étant entièrement refacturés aux établissements primaires et secondaires yverdonnois. Le coût de la gestion des amendes ayant baissé grâce à un nouveau logiciel acquis en 2016.

7) Le compte (611.3904) « Loyer interne » enregistre une baisse de CHF 57'400.— (-9,9%). L'aménagement du bureau de police de la gare CFF d'Yverdon-les-Bains ayant été effectué sur l'exercice 2016.

8) L'augmentation des postes (611.4370) « Amendes » et (611.4370.01) « Amendes radars » correspond à un ajustement en fonction des amendes effectivement encaissées au cours de l'exercice 2016.

En conclusion la commission propose :

D'adopter le budget 2017 tel que présenté par l'extrait du compte 611.

Le Président ouvre la discussion.

M. Didier Zumbach s'informe concernant le poste 611.3111.00 (changement de caméras). Il demande si ces acquisitions pourraient aussi être utilisées par les autres communes de l'association dans le futur.

Mme Jaggi Wepf lui répond qu'il s'agit en fait du remplacement d'une partie seulement d'une installation qui est devenue obsolète et ne fonctionne plus. Elles ne peuvent donc être déplacées. M. Pascal Pittet précise que les nouveaux modèles sont plus performants et qu'une autre caméra a dû être également installée dans la zone de maintien au poste de police.

Le budget, le préavis et le rapport ne suscitant plus de question, la discussion est close et il est procédé à la votation.

Le préavis présentant le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

5) Préavis 06/2016. Commission sécuritaire yverdonnoise. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision.

Le Président transmet à nouveau la parole à la commission de gestion. Celle-ci par l'intermédiaire de son Président nous communique :

1) Estimant que le débat sécuritaire échappe complètement au contrôle des organes délibérants que sont les Conseils communaux ou généraux, deux conseillers communaux yverdonnois ont déposé une motion demandant que la Municipalité soumette un projet de sortie de la Commune d'Yverdon-les-Bains de la police intercommunale. Vu l'importance de la question, cet objet a finalement été renvoyé à une commission. En séance du Conseil communal du 6 octobre 2016, la décision a été prise de ne pas donner suite à cette motion et de la classer. Après avoir pris acte de la solution esquissée par la Municipalité pour y répondre. Elle passe par la mise en place d'une commission sécuritaire permanente de 7 membres issus du législatif, qui siègeraient au sein du Conseil intercommunal de PNv et y représenteraient par leur 32 voix les intérêts de la Commune d'Yverdon-les-Bains. La commission se réunirait en séance sur convocation, suite à l'édition de préavis du CODIR de PNv ou sur proposition de la commission. Les prises de position et les décisions adoptées en séance de commission avec la Municipalité et le représentant du service devront ensuite être défendues par les commissaires lors de la séance du Conseil intercommunal.

2) La commission a admis la pertinence de la réflexion des autorités yverdonnoises, qui vise à permettre la création d'une commission sécuritaire.

La mise en œuvre de cette proposition passe par une modification de l'article 9 des statuts de l'association intercommunale, relatif à la composition de son Conseil. Il n'y a en revanche pas lieu de compléter l'article 17, qui concerne les attributions dudit Conseil. Le fonctionnement de la Commission sécuritaire yverdonnoise étant de la compétence du Conseil communal dont elle est issue.

La parole est ensuite transmise à la Présidente du CODIR qui fournit quelques explications supplémentaires, à savoir :

Que suite à un audit effectué auprès de plusieurs associations intercommunales dans le canton, il est ressorti qu'un sentiment très fort de déficit démocratique existait. Le législatif des communes de ces associations n'a pas de pouvoir face aux décisions prises, du moment qu'il est très fréquent que les délégués sont des Municipaux.

Pour Yverdon-les-Bains la Municipalité s'est trouvée face à cette problématique et l'idée du dépôt d'une motion demandant le retrait de la PNv de l'association allait aboutir. Mais finalement le problème a été renvoyé à une commission regroupant toutes les forces politiques, qui après réflexion a classé la motion, celle-ci n'a donc pas été déposée.

La décision finale est allée dans le sens désiré par le Conseil, qui était de nommer une commission sécuritaire de 7 membres issus du Conseil communal uniquement. Décision qui a été acceptée et qui voit ainsi la ville d'Yverdon-les-Bains et plus spécialement l'association de la Police Nord vaudois anticiper la problématique future des autres associations dans le canton, face au pouvoir démocratique revendiqué.

Le Président ouvre la discussion.

M. Stéphane Baudat de Treycovagnes désire donner son point de vue suite à cette démarche. Il estime que les petits villages vont subir la pression des partis politiques existant dans les grandes Communes comme cela est le cas à Yverdon-les-Bains. Mais il en prend acte et votera en acceptant ce préavis. Il souhaite toutefois que lors des séances futures, la parole soit prise par une seule personne et non les sept ceci afin de respecter les petites Communes.

M. Vidmer d'ajouter que lors de la votation il sera également bienvenu qu'une seule personne vote, car il serait difficile de diviser les 32 voix attribuées à la ville d'Yverdon-les Bains par sept.

Madame Jaggi Wepf informera la commission de ce qui a été proposé.

La discussion est close et il est procédé à la votation des deux points du préavis :

a) D'intégrer formellement, par une modification statutaire des art. 9 et/ou 17, par une ou des commissions sécuritaires, représentatives des intérêts des communes partenaires, selon la clé de répartition décisionnelle actuelle.

L'article (a) est accepté à une large majorité, sans avis contraire. Avec 2 abstentions.

b) De valider la modification de l'article 9 dans le sens suivant :

« Le Conseil intercommunal est formé d'au moins deux délégués par commune associée. Chaque commune dispose d'un délégué supplémentaire par tranche entamée de 1'000 habitants, mais au maximum de sept délégués »

En cas de modification de l'art. 17, de définir plus précisément son fonctionnement par une définition de sa charge formelle, toujours en respectant le principe des voix déléguées.

L'article (b) est accepté à une large majorité sans avis contraire. Avec 2 abstentions.

Puis le préavis dans son entier est soumis aux voix.

Le préavis 06/2016 est accepté à une large majorité, sans avis contraire. Avec 3 abstentions.

6) Election du Président du Conseil intercommunal pour 2017-2021

Suite à la fusion, Essert-Pittet ne pourra plus faire partie de la Police Nord vaudois. La Commune s'est retirée de l'association. M. Vidmer Syndic de ce village, est donc démissionnaire.

M. Christian Bavaud présente pour cette fonction M. Cédric Pittet de Suchy. Qui a été Municipal lors d'une première législature puis actuellement Syndic de cette Commune.

Il relève que depuis la mise en place de l'association en 2012, le désir était de nommer à la présidence du Conseil une personne d'une petite Commune. Etant donné que la présidence du CODIR est assurée par la ville d'Yverdon-les-Bains et la vice-présidence par la ville d'Orbe.

Aucune autre présentation n'est annoncée.

Il est procédé à son élection.

M. Cédric Pittet est élu avec 19 voix, sans avis contraire et une abstention.

M. Pittet prend la parole et remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été témoignée. Il fera tout son possible afin que l'association intercommunale puisse perdurer au mieux, malgré les quelques difficultés rencontrées par la ville d'Yverdon-les-Bains et Orbe et qui ont été relatées ces derniers temps dans la presse.

M. Vidmer nous dit la satisfaction qui a été la sienne dans le domaine sécuritaire. Tout d'abord avec la Police cantonale, puis Nord vaudois, ainsi que les pompiers et la protection civile.

Le dialogue et l'écoute qui étaient en place avec chaque intervenant de la PNv ont été forts appréciés. Il espère que la Commune de Chavornay reverra peut-être sa sécurité et s'approchera de la PNv.

Il tient à remercier spécialement la secrétaire Mme Marie-Louise Miéville pour son aide précieuse durant ces quelques années et la comble d'éloges pour la qualité de son travail.

7) Divers et interventions individuelles

a) Remerciements : Le Président remercie les délégués des deux communes sortantes : Laurence Marchand, Corinne Verly de Corcelles-sur-Chavornay et Etienne Miéville d'Essert-Pittet pour leurs disponibilités durant la législature.

Mme Jaggy tient également à témoigner sa reconnaissance auprès du Président, pour sa participation à la mise en place de la PNv, son grand dévouement à la cause sécuritaire et les bons souvenirs qu'elle en gardera. Elle remercie également les deux membres du CODIR sortants M. Philippe Goldenschue ainsi que Pierre-Alain Matile.

Puis le commandant Pascal Pittet remet à chacun en signe de gratitude, un petit présent symbolisant l'emblème de la plaque de police, portée par tous les agents.

Dominique Vidmer est remercié spécialement. Etant une personne attachante, aimant les gens et la politique. M. Pittet se dit triste de le voir partir et le salue de bon cœur.

Philippe Goldenschue est lui félicité pour l'aide précieuse qu'il a fourni lorsqu'il a fallu approcher de nouvelles Communes. Il a su le faire avec beaucoup de sensibilité et diplomatie. Et a su apporter le regard d'une petite Commune face à la PNv.

b) Syndic du lieu : La parole est ensuite laissée à **M. Stéphane Baudat**, Syndic de Treycovagnes qui se dit très heureux de nous accueillir dans cette salle, appelée salle du Pétrole en raison des forages effectués en 1978 par l'entreprise Shell. Forages qui ont duré trois mois, allant à plus de 3000 mètres de profondeur, ceci sans résultats probants. Et si tel n'avait pas été le cas ce n'est pas un Syndic que nous aurions dans la salle mais un émir, qui n'aurait pas adhéré à la Police Nord vaudois mais aurait sa propre police sur son territoire.

Il convie ensuite l'assemblée à prendre part au verre de l'amitié qui sera offert par la Commune à la fin de la séance.

c) Quelques chiffres : **M. Pascal Pittet**, commandant s'exprime en tant que représentant de la Direction opérationnelle cantonale. Il porte à la connaissance des délégués que les chiffres et graphiques qui seront présentés tentent à démontrer que la criminalité au niveau du canton est toujours à la baisse.

Mais les délits de vols dans les voitures principalement dans le Nord vaudois sont très importants. Une augmentation de plus de 90 % est enregistrée. Chiffre qui sera certainement bien différent l'an prochain puisque deux personnes ont été interpellées et auraient avoué plus d'une centaine de leurs actions.

Le taux d'agressions physiques nocturnes au centre-ville, sur des personnes avinées sortant des établissements publics, est quant à lui à la baisse ; mais la vigilance reste de mise.

Puis la parole est transmise à **M. Raphaël Cavin**, capitaine au sein de la division opérationnelle, qui se présente brièvement.

De formation dans le domaine bancaire, celui-ci change d'orientation pour arriver à la Police Judiciaire fédérale où il y travaillera pendant 9 ans puis 9 ans à la Police Cantonale pour enfin exercer à la Police Nord vaudois depuis le 1^{er} avril 2016.

C'est donc l'activité de la PNv dans différents secteurs qu'il tient à commenter.

Il relate l'ouverture du poste de police en gare d'Yverdon-les-Bains depuis le 20 juin de cette année. Exploité par la police de proximité à raison de 4 h. par jour.

Il nous signale que le fourgon Urbano circule quant à lui dans différents quartiers de la ville, mais également dans les Communes partenaires et qu'une planification mensuelle est prévue pour des actions de prévention, qui iront en augmentant les années à venir.

Etat des lieux opérationnel : les interventions ces trois dernières années démontrent une parfaite continuité, puisque le nombre oscille entre 9'300 et 9'500, toutes interventions confondues. L'évolution des chiffres est à la baisse dans toutes les Communes.

Les brigandages et vols à l'arraché sont en légère augmentation ces derniers mois. Ils sont dus à une bande de jeunes, commettant régulièrement des rixes dans les boîtes de nuit. Les lésions corporelles simples sont quant à elles largement en dessous des chiffres de 2014 et 2015.

Les vols par effractions demeurent dans la moyenne des deux dernières années. Les vols à la tire et vols à l'astuce sont significativement plus bas, mais avec une légère augmentation habituelle en fin d'année. Les dommages à la propriété restent eux globalement stables.

La date de la prochaine séance est fixée au mardi 20 juin 2017 à Suchy.

La commission de gestion est convoquée pour le mardi 30 mai 2017 à 19 h. à Yverdon-les-Bains.

Il est 20 h. 45 le Président lève la séance.

Le Président

Dominique Vidmer



La Secrétaire

Marie-Louise Miéville